

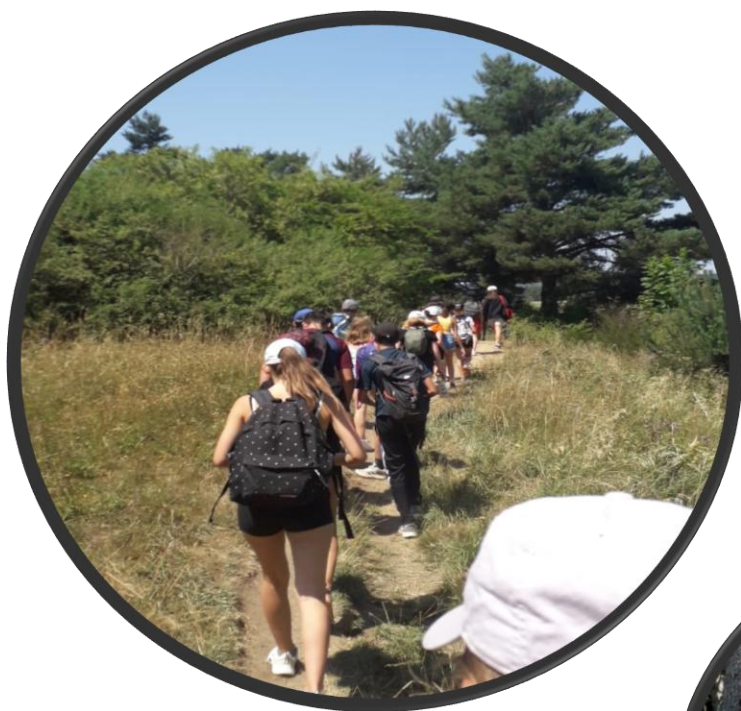


Projet Pédagogique

Camp été 2026

« Mission Naussac »

DU 27 AU 31 JUILLET 2026



Sommaire

« Mission Naussac.....	0
A. Mond’Arverne Communauté	2
B. La compétence « Enfance-Jeunesse »	2
PARTIE 2 : LE SÉJOUR	3
A. Implantation géographique : Lieu d’hébergement.....	3
B. L’équipe d’encadrement :	3
C. Le public	4
D. Description du séjour	4
Partie 3 : Les objectifs du séjour	8
A. Intention éducative.....	8
Partie 4 : L’équipe pédagogique.....	11
A. Rôles	11
B. Fonctionnement de l’équipe.....	12
C. Les réunions.....	13
Partie 5 : Les règles de vie des jeunes.....	14
ANNEXE.....	15



PRÉAMBULE

Un projet pédagogique est un texte dans lequel nous définissons les axes principaux.

Ce document régit l'organisation interne, notre manière et notre façon d'accompagner. Ce document découle du projet éducatif élaboré par les élus de la communauté de communes, qui pour ce dernier, donne les grandes orientations à développer.

Notre projet pédagogique est donc le texte de référence autour duquel l'équipe se réunit, un accord préalable que nous aurons toujours sous les yeux pour s'assurer que nous travaillons tous dans le même sens. Il reste ouvert aux propositions de chacun, nous allons construire à partir de lui, mais sa nature contractuelle implique qu'il ne puisse être modifié que si l'équipe approuve cette décision à l'unanimité.



PARTIE 1 : L'ORGANISATEUR

A. Mond'Arverne Communauté

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communautés de communes Les Cheires, Gergovie Val d'Allier et Allier Comté sont devenues Mond'Arverne communauté. 27 communes composent ce territoire, où résident plus de 40000 habitants.

B. La compétence « Enfance-Jeunesse »

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Mond'Arverne Communauté a pris la compétence enfance jeunesse dans sa totalité (0 à 17 ans). Dans le cadre du développement de sa politique éducative en direction des publics adolescents, Mond'Arverne Communauté a divisé son territoire en 4 secteurs d'intervention aux moyens et modalités de fonctionnements harmonisés proposant des actions au plus près des habitants :



Secteur ESCAL'ADOS : Communes : La Roche-Blanche, Chanonat, Orcet, Veyre-Monton, Authezat, La Sauvetat.



Secteur CLUB'ADOS : Communes : Les Martres-de-Veyre, Corent, Mirefleurs, La Roche-Noire, St-Georges-sur-Allier.

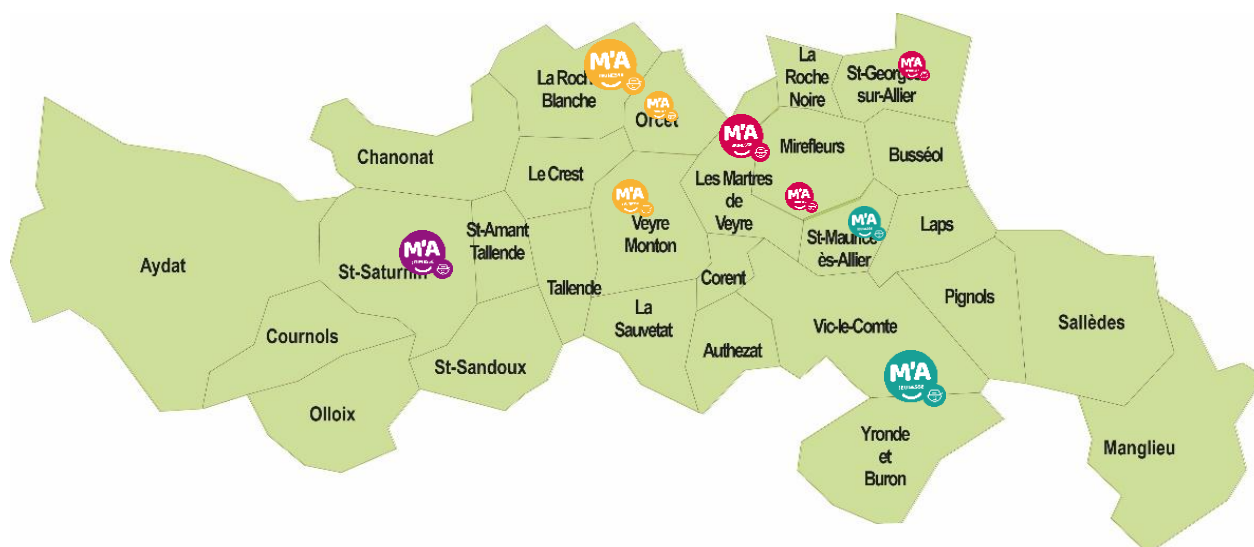


Secteur CAP'ADOS : Communes : Vic le Comte, Yronde et Buron, Sallèles, Manglieu, Laps, Pignol, Busséol, St-Maurice es Allier.



Secteur PASS'ADOS : Communes : Tallende, St-Amant-Tallende, St-Saturnin, St-Sandoux, Olloix, Cournols, Le Crest, Aydat.

Les actions de séjour sont ouvertes à tous les jeunes du territoire quel que soit leur secteur d'appartenance géographique.



PARTIE 2 : LE SÉJOUR

A. Implantation géographique : Lieu d'hébergement

Le séjour se déroule dans le département de la Lozère, au bord du lac de Naussac commune de Langogne.

Lieu d'hébergement : Camping *** « Rondin des bois »
Plahères 48300 Rocles
04 66 69 06 94
campingrondindesbois@gmail.com

Le camping propose différente infrastructure :

- Emplacement
- Aire de stationnement
- Barbecue
- Laverie
- Terrain de volley et terrain de pétanque
- Location chalet et de mobil home
- Restauration rapide



B. L'équipe d'encadrement :

L'équipe pédagogique est composée de :

- D'une directrice et d'une assistante sanitaire : Anna EISENSCHREIBER
- D'une adjointe diplômée : Laurie LAMIRAND
- Et de 2 agents d'animation.

Contact :

Anna Eisenschreiber : 07 54 38 78 31 / cap-ados@mond-arverne.fr
Laurie Lamirand : 07 54 35 46 57 / pass-ados@mond-arverne.fr
Guichet Unique : 06 27 45 11 54 / guichetunique@mond-arverne.fr

C. Le public

Nous accueillons des jeunes de la 6^{ème} à la 3^{ème} qui font partis de la communauté de commune de Mond'Arverne Communauté et de différents milieux sociaux. Les jeunes pourront s'inscrire au séjour si leur dossier administratif est complet et à jour pour l'année 2025-2026.

Le séjour peut également être susceptible d'accueillir des enfants en situation de handicap mental et/ou moteur lorsque le programme d'activité le permet. Pour ce jour, aucune demande n'est parvenue au service. Si une telle occasion se présentait, le choix d'accueillir ou non l'enfant se ferait en concertation avec l'organisateur, l'équipe de direction et la famille de l'enfant. Ce choix serait effectué après avoir pris contact avec la famille de l'enfant et réfléchi ensemble à la meilleure solution pour intégrer celui-ci au séjour.

D. Description du séjour

Dates et périodes :

Le séjour se déroulera du lundi 27 juillet au vendredi 31 juillet 2026.

Le cadre d'action :

Le séjour est mené dans le cadre d'une déclaration à la délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES.) **n°0630489SV000625**

Les actions sont menées dans le respect de la législation en vigueur, notamment :

- Taux d'encadrement à respecter : 1 animateur pour 12 jeunes.
- Taux d'encadrement à respecter pour les baignades : 1 animateur pour 8 jeunes.
- Les publics majeurs ne peuvent être accueillis dans le cadre de nos actions.
- Taux d'encadrement pour les déplacements en transport en commun : 1 animateur pour 6 jeunes (Taux mis en place par la direction du séjour, aucune obligation légale)

Modalités d'inscription :

Afin d'accéder au dispositif « séjour été » du service « Adolescents » de Mond'Arverne Communauté, il est nécessaire :

- Compléter un dossier administratif pour chaque enfant inscrit.
- Fournir les pièces complémentaires (attestation de nage, attestation d'assurance, attestation CPAM, attestation QF CAF, vaccinations...)
- S'acquitter d'une cotisation annuel ouvrant l'accès aux différents services du « pôle adolescents »
- Compléter une demande d'inscription sur le portail famille.

Ces documents sont téléchargeables sur le site de la collectivité ou peuvent être retirés sur chaque point d'accueil pendant les horaires de fonctionnement puis être remis au guichet unique.

Nombre de place

Le séjour été est agréé pour accueillir 24 jeunes âgés de 11 à 14 ans (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

La tarification

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familiale. La participation au séjour est facturée et envoyée aux familles à la fin du mois après le séjour.

Moyen financier

Le séjour dispose d'un budget de fonctionnement prévisionnel de : 8997.34€ (hors personnel d'encadrement).

Moyen matériel

Pour l'ensemble du séjour, nous utiliserons le matériel des camps ados. Le matériel est reparti en différentes malles :

- Malle de matériel pour la cuisine
- Malle hygiène des locaux
- Malle de matériel technique
- Des barnums
- Malle d'activités manuelle (bracelet brésilien, perle...)
- Malle des jeux
- Caisse sanitaire et une pharmacie mobile (ferme à clé)
- Glacière

Plan du camping :



Emplacement :

Pour notre séjour, nous louons trois emplacements pour les tentes (numéros 60, 61 et 62) et un Ecolodge Amazone.

L'Ecolodge Amazone sert de lieu de stockage pour les denrées alimentaires et pour les documents officiels du séjour. Le réfrigérateur de l'Ecolodge Amazone est utilisé pour stocker les denrées alimentaires nécessitant le respect de la chaîne du froid ainsi que les repas témoins.

Le campement sera composé de :

- 12 tentes 3 places pour les 24 jeunes
- 4 tentes 2 places pour les encadrants
- 1 tente pour l'infirmerie
- 2 barnums utilisés comme lieu de vie

Un bloc sanitaire est à proximité du campement, ainsi qu'une salle de rassemblement en cas de mauvais temps.

La journée type

La journée type est présentée comme base de travail. Elle est modifiable et ajustable en fonction des envies et des besoins des jeunes. La météo peut également avoir un impact sur la journée type.

Le déroulement :

- 🕒 7h30-9h00 Réveil échelonner + Petit Déjeuner + Sanitaire
- 🕒 9h00-12h00 Activité.
- 🕒 12h00-14h00 Déjeuner. Temps calme / repos
- 🕒 14h00-17h00 Activité.
- 🕒 17h00- 17h30 Goûter
- 🕒 17h30-18h00 Retour au camp
- 🕒 18H00-19h30 Temps calme, toilette, réparation du diner.
- 🕒 19H30-21H00 Diner.
- 🕒 21H00-22h00 Veillée
- 🕒 22h30-23h00 Sanitaire-Extinction des feux

La restauration

L'organisation des repas se fera en collaboration avec les jeunes, afin de les impliquer dans la vie du séjour.

Le premier repas sera un pique-nique apporté par les familles.

Ensuite, chaque soir, un membre de l'équipe ira au supermarché avec un groupe de jeunes pour acheter les produits nécessaires aux repas du lendemain.

Les petits-déjeuners seront pris sur le camp.

Les déjeuners du premier et du dernier jour auront lieu sur le camp. Les autres midis, les repas seront préparés par les jeunes, et pourront parfois être organisés en pique-nique selon les activités.

Les dîners seront pris sur le camp, et les goûters seront adaptés à la journée.

Dans une démarche éducative, les jeunes participeront à la préparation des repas. Cela permet de les responsabiliser et de limiter le gaspillage. Chacun se servira selon son appétit et s'engagera à terminer son assiette.

Les repas seront aussi des moments de partage : les animateurs mangeront avec les jeunes pour les accompagner et favoriser une bonne ambiance.

Arrivée-départ

Les transports du 1^{er} jour et du dernier jour se font en mini bus.

Le départ et le retour se font du collège Jean Rostand des maitres-de-Veyre. Les 4 mini-bus sont conduits par l'équipe pédagogique du séjour. Trois minibus transportent 8 adolescents et leurs bagages et le quatrième minibus transporte le matériel de péda et les affaires personnelles des animateurs

Afin de respecter le rythme des animateurs, nous appliquons la recommandation de prévoir une pause de 15 à 20 minutes toutes les deux heures de trajet. Dans cette optique, nous avons choisi d'organiser davantage de pauses que celles exigées par le Code de la route.

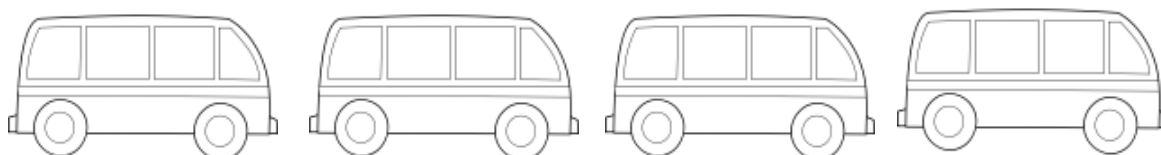
Le trajet est planifié avec plusieurs arrêts définis par l'équipe pédagogique, permettant aux conducteurs d'effectuer un roulement et de bénéficier de temps de repos. Ces arrêts comprennent une pause de 20 minutes ainsi qu'une pause d'une heure consacrée au repas.

Le temps de pause débute dès l'arrivée du dernier véhicule au point d'arrêt prévu.

En cas de besoin, le minibus transportant le matériel ferme le convoi afin de pouvoir intervenir rapidement en renfort auprès des autres véhicules.

Les déplacements pendant le séjour

Les déplacements entre le camping et les différents prestataires se feront à pied ou en minibus selon les besoins. Les animateurs s'organiseront en roulement afin qu'un encadrant soit présent lors de chaque trajet et pour assurer l'accompagnement des jeunes en toute sécurité.



Partie 3 : Les objectifs du séjour

A. Intention éducative

Le projet éducatif (disponible sur le site web de Mond'Arverne Communauté) s'appuie sur cinq objectifs éducatifs définis :

- Assurer la santé, l'intégrité ainsi que la sécurité morale et affective des mineurs
- Favoriser l'épanouissement et le développement
- Permettre les apprentissages de la vie en collectivité
- Apprentissage de la responsabilisation et de l'autonomie



« Développer l'autonomie »

A. Être citoyen, devenir acteur de son temps

Sous objectifs	Actions
Impliquer les jeunes dans l'organisation du séjour	• Organisation de temps d'échange autour du déroulement du séjour* • Choix des activités • Mise en place d'affichages adaptés (planning, tenues à prévoir, etc.) pour favoriser l'autonomie • Création d'espaces accessibles aux jeunes pendant les temps informels • Proposition aux jeunes d'animer certaines activités • Participation au montage du campement • Accompagner l'animateur pour les achats quotidiens • Attribution de rôles quotidiens (mise de table, préparation des repas, etc.)
Responsabiliser les jeunes	• Responsabilité individuelle de leur espace (tente, affaires personnelles) • Répartition des tâches de la vie quotidienne • Réveil échelonné • Organisation de temps de vie • Participation aux achats alimentaires • Élaboration des menus et préparation des repas

B. Prendre conscience de soi et des autres

Sous objectifs	Actions
Valorisation des pratiques	• Les jeunes peuvent proposer et animer des veillées selon leurs compétences • Mise en place de tutorat entre jeunes (ex. aide au montage du campement).
Mise en place des temps de vie quotidienne lors du séjour	• Apprentissage des règles de vie en collectivité (attendre son tour, entraide, respect) • Mise en place de temps libres • Intégration des temps de vie quotidienne dans le programme (douche, rangement, etc.)

« Favoriser l'épanouissement »

Sous objectifs	Actions
Se sentir en confiance	- Mise en valeur des capacités des jeunes à travers les moments de vie quotidienne - Constitution des groupes d'activités en concertation avec les jeunes pour favoriser la cohésion et la confiance - Adaptation des activités aux envies et à l'état de fatigue des jeunes - Journée structurée selon les besoins individuels (réveil et coucher échelonnés, temps libres, etc.)
Sensibilisation au bien-être et à l'environnement	- Les jeunes peuvent se resservir à condition de finir leur assiette (lutte contre le gaspillage) - Participation à la préparation des repas avec un animateur - Vérification des quantités pour limiter les déchets - Disponibilité des animateurs à l'écoute des besoins des jeunes - Mise en place de temps de régulation et d'échange durant la semaine - Mise à disposition de bacs de recyclage
Renforcer le bien-être émotionnel personnel et relationnel	- Mise en place d'activités quotidiennes brise glaces et de temps d'expression sur ses émotions - Pouvoir valoriser ses qualités ainsi que celle des autres - Avoir la possibilité de s'exprimer auprès des autres sur son ressenti - Favoriser la place de chacun dans un groupe

« Développer l'esprit collectif »

Sous objectifs	Actions
Prendre conscience des autres et trouver sa place dans un groupe	- Les jeunes peuvent se resservir à condition de finir leur assiette (lutte contre le gaspillage) - Participation à la préparation des repas avec un animateur - Vérification des quantités pour limiter les déchets - Disponibilité des animateurs à l'écoute des besoins des jeunes - Mise en place de temps de régulation et d'échange durant la semaine - Mise à disposition de bacs de recyclage - Ateliers de sensibilisation à l'environnement
Développer l'entraide	- Encouragement à la coopération et à l'écoute - Mise en place de décisions collectives avec recherche de consensus

Partie 4 : L'équipe pédagogique

A. Rôles

Missions de direction :

- Coordination du séjour
- Suivi du Budget
- Formation et ressource pour les animateurs
- Recrutement
- Communication externe (réseaux sociaux, mails)
- Animations
- Mise en place du programme d'activités (soirée, sorties)
- Lien avec les prestataires
- Médiateur avec les jeunes
- Relation famille
- Assistante sanitaire (Suivi sanitaire et médical des enfants (traitements), vérifications des trousse de secours et du nécessaire médical, gestion des rendez-vous médicaux)
- Conduite des minibus

Missions de l'adjoint de direction :

- Elle seconde la direction dans ses missions (communication, Lien avec les prestataires, achats).
- Référent santé mental/ coordinatrice de la bienveillance
- Elle accompagne les animateurs dans les missions de coordination
- Elle est responsable de leur groupe et de sa sécurité (respect de la législation).
- Assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Respectent le projet pédagogique
- Motivent et animent
- Organisation des activités et de leur bon fonctionnement.
- Responsable du matériel utilisé et de l'environnement.
- En charge du suivi de leur pharmacie et du registre lié.
- Du calme et du bon déroulement des repas et des temps de vie quotidienne...
- Conduite des minibus

Missions d'animation :

- Ils sont responsables de leur groupe et de sa sécurité (respect de la législation).
- Assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Respectent le projet pédagogique
- Motivent et animent
- Organisation des activités et de leur bon fonctionnement.
- Responsable du matériel utilisé et de l'environnement.
- En charge du suivi de leur pharmacie et du registre lié.
- Du calme et du bon déroulement des repas et des temps de vie quotidienne...
- Conduite des minibus

L'animateur est souvent considéré comme un modèle pour son public. Son comportement doit être irréprochable. Il doit être disponible, souriant et savoir se remettre en question. De plus il est garant du projet pédagogique, ce qui implique un comportement adapté pendant les différents temps du séjour.

Les partenaires extérieurs :

Elle se compose de toutes les personnes qui interviennent sur le séjour :

- Activités : « rondin de parc »
- Hébergement : camping « Rondin des bois »
- Transporteurs : Minibus.(location Lamy)
- Réglementation et cadre l'égalité : la Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et le Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Puy-de-Dôme Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Puy-de-Dôme
- Partenaire financier : La CAF et la MSA

B. Fonctionnement de l'équipe

Attitude avec le public :

L'équipe pédagogique se doit d'avoir une attitude exemplaire face aux jeunes et face aux familles. L'équipe se doit d'avoir une attitude bienveillante envers le public, cela se traduit par une écoute active, la mise en place d'un climat de confiance, un climat d'entraide, chaque membre doit se montrer disponible sans oublier d'être souriant et serviable.

Attitude entre animateur :

Au sein de l'équipe doit régner un climat d'entraide, nous formons tous ensemble l'équipe d'animation c'est pour cela que nous devons avancer ensemble afin de proposer un accueil de qualité. Ce climat d'entraide, créera par conséquent une cohésion de groupe et un esprit de bienveillance. Une bonne atmosphère de travail est primordiale. En cas de différent, il faut désamorcer le conflit au plus vite afin que la qualité des animations ne soit pas perturbée. Les animateurs pourront discuter de ce différend entre eux mais également demander des conseils auprès de la direction ou même demander une réunion de régulation en urgence. Dans tous les cas, il faut garder à l'esprit que même en cas de mauvaise entente au sein de l'équipe, à aucun moment le public ne doit le ressentir.

Les pauses :

Chaque animateur doit avoir au minimum 45 minutes consécutives. Elles se prendront à tour de rôles en fonction des animations proposées et selon l'organisation de la journée. Il est important de garder en tête que ces pauses demandent une organisation interne afin qu'elles ne perturbent pas les activités.

Le téléphone :

Le téléphone portable de chaque animateur reste un outil de travail : Il permet à l'équipe de passer des informations importantes (heure de rendez-vous, prévenir la direction d'un éventuel problème, répondre aux appels de la direction...) Prendre des photos afin d'immortaliser les moments vécus.

Les horaires :

Les horaires sont fixés par la direction en fonction des nécessités du service. Chaque animateur fera tous types d'animations (accueil du matin, activités à la journée ou en après-midi, et soirées). Les horaires établis peuvent être modifiés à tout moment.

La tenue vestimentaire :

L'équipe pédagogique doit avoir une tenue vestimentaire en adéquation avec l'activité proposée. Il est à noter que le programme peut être modifié pour plusieurs raisons au dernier moment, il est donc nécessaire de prévoir une tenue qui permet de pratiquer du sport à tout moment (notamment les baskets). Les chaussures non fermées sont vivement déconseillées, une exception est faite pour les piscines et les plages.

Les règles de vie pour les animateurs

- Pas de détention ni de consommation de produits illicites.
- Pas de violence envers autrui et envers soi-même.
- Veiller à la sécurité physique, morale et affective de soi-même et d'autrui.
- Présence obligatoire à toutes les activités prévues sur le planning.
- Adapter sa tenue vestimentaire à l'activité prévue.
- Pas de retard ni d'absence sans motif.
- Adapter son langage au public.
- Respecter les personnes.
- Les animateurs fumeurs devront fumer à l'écart de tous les enfants durant leur temps de pause.

Tout non-respect de ces règles entraînera des sanctions allant jusqu'à l'interruption du contrat. Tous les points non abordés ci-dessus peuvent être négociables et seront abordés en cas de besoin de part et d'autre.

Evaluation des agents

L'évaluation de chaque membre de l'équipe est primordiale, cela permet dans un premier temps que chacun se remette en question afin d'améliorer ses compétences. Puis c'est un élément clé de la réussite du service.

Evaluation menée :

Un entretien en milieu et fin de période est mis en place durant la période du contrat de l'agent.

C. Les réunions

La journée pédagogique avec les animateurs :

Nous organisons, quelques semaines avant le séjour, une réunion rassemblant l'ensemble de l'équipe qui interviendra durant le séjour. Durant cette réunion, nous travaillerons sur le projet pédagogique général, la vie quotidienne, le déroulement de la journée type....

La réunion famille :

La réunion famille aura lieu le mercredi 24 juin à 19h dans la salle du « Conseilles » aux sièges de Mond'Arverne à Veyre-Monton. Elle permet de présenter le séjour aux familles et de présenter l'équipe d'animation. Il n'est demandé aux agents en contrat CEE d'être présent. Elle est organisée en soirée afin d'avoir le plus de participants.

Partie 5 : Les règles de vie des jeunes

Les règles de vie seront discutées avec l'équipe et les jeunes lors de la réunion d'accueil, afin de développer leur sens des responsabilités. Il y a tout de même des règles qui sont non-négociables tel que :

- La consommation de drogue, d'alcool est interdite ainsi que tout ce qui est punissable par la loi.
- La cigarette et le vapotage, le discours tenu pour les moins de 16 ans est que la cigarette et la vaporette sont interdite même avec l'autorisation parentale. Le non-respect de cette règle entraînera le renvoi immédiat du jeune.
- Le téléphone portable sera autorisé : Durant le temps de douche de 17h30 à 19h15. Les jeunes n'ont pas la possibilité de charge leur téléphones.
- Le téléphone portable sera interdit : Pendant les temps de repas, pendant les temps de veillées et les activités.
- La sortie du groupe « non accompagnée » ou « non organisée » par les animateurs est interdite.
- Si un jeune fait preuve d'un comportement inapproprié, l'équipe d'animation mettra en place une réponse appropriée en concertation avec le jeune. Si les mauvais comportements persistent, le directeur pourra prendre la décision d'exclure le jeune du séjour s'il met en péril son organisation. Le rapatriement sera à la charge des parents et ne pourra entrainer de remboursement de la prestation.
- Respecter autrui pour permettre le bon fonctionnement de la vie collective (respect du sommeil des autres, de leurs affaires, de leurs choix d'activités, de leur personnalité, respect des horaires ...)

Les autres règles de vie seront discutées avec l'équipe et les jeunes lors de la réunion d'accueil, afin de développer leur sens des responsabilités.

ANNEXE

Le planning de la semaine



Lundi 27 Juillet	Mardi 28 Juillet	Mercredi 29 Juillet	Jeudi 30 Juillet	Vendredi 31 Juillet
Départ 9h30 collège des maitres-de-Veyre Arrivée au Camping à 12h00 Installation sur le camping, courses, préparation Jeux de cohésion & règles de vie 18h00 préparation du repas 19h00 Repas & vaisselle 21h00 Veillée	9h30 Troc patate au marché du village 12h00 Repas 14h00 VTTAE 14h00 Paddle 18h00 préparation du repas 19h00 Repas & vaisselle 21h00 Veillée « Initiation à l'astronomie »	10h00 VTTEA 10h00 Choix des jeunes 12h00 Repas 14h00 Choix des jeunes 14h00 canoe 18h00 Préparation repas, sanitaire 19h00 Repas & vaisselle 21h00 Veillée « Accrobranche nocturne »	10h00 VTTEA 10h00 Paddel 12h00 Repas 14h00 Canoé 14h00 Choix des jeunes 18h00 Préparation repas, sanitaire 19h00 Repas & vaisselle 21h00 Veillée « Boom sur la plage »	10h00 Rangement du campement 12h00 pique nique au lac Départ, 14h30 Retour 17h00